

**Arrêté proclamant élu député suppléant au Grand Conseil pour le district du Val-de-Travers, M. Zoran Savic**

**Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu les résultats de l'élection du Grand Conseil du 10 avril 2005;  
vu la démission de Mme Jacqueline Auclair de son mandat de députée suppléante dans le district du Val-de-Travers pour la liste de l'UDC;  
considérant qu'il y a dès lors lieu de repourvoir le siège de député suppléant devenu vacant;  
vu la lettre du 10 décembre 2006 par laquelle l'UDC présente M. Zoran Savic comme député suppléant au Grand Conseil pour le district du Val-de-Travers;  
vu la loi sur les droits politique, du 17 octobre 1984;  
sur la proposition de sa présidente,  
*arrête:*

**Article premier** M. Zoran Savic est proclamé élu député suppléant au Grand Conseil pour le district du Val-de-Travers.

**Art. 2** <sup>1</sup>La chancellerie d'Etat est chargée de l'exécution du présent arrêté.  
<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 10 janvier 2007

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
S. PERRINJAQUET

*Le chancelier,*  
J.-M. REBER